



Membres du groupe GUE/NGL au sein de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen



Kartika LIOTARD (NL)
coordinatrice GUE/NGL



Martina ANDERSON (IE)



Sabine WILS (DE)



João FERREIRA (PT)



Jiří MAŠTÁLKA (CZ)



Alda SOUSA (PT)

Pour en savoir plus sur les informations contenues dans ce dépliant, veuillez contacter Roberto Lopriore:
roberto.lopriore@europarl.europa.eu

Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique
Parlement européen
rue Wiertz 43, B-1047 Bruxelles
T +32-(0)228-42683
F +32-(0)228-41774

Réalisé par l'unité Communications du Groupe GUE/NGL:
GUENGL-Communications@europarl.europa.eu
Photos: C. Aron, Joel Dinda, Parlement européen
Conception: Dominique Boon
Impression: Dossche Printing
© GUE/NGL – Bruxelles 2014
Imprimé sur papier recyclé

La mission de l'Union : réduire les émissions, favoriser les économies d'énergie et encourager le recours aux énergies renouvelables

Pour occuper le devant de la scène mondiale, l'Union doit s'efforcer d'imposer des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des émissions grâce à une politique climatique cohérente. Le groupe GUE/NGL continue de faire pression sur l'Union pour qu'elle intensifie ses efforts internes en vue de réduire d'au moins 30% les gaz à effet de serre en 2020, par rapport aux niveaux de 1990. En haussant ses objectifs, l'Union pourrait convaincre les autres pays de prendre de nouvelles mesures et donner une impulsion aux négociations mondiales sur le climat. L'Union doit lancer un appel pour que les principes de transparence, d'équité et d'un juste équilibre des pouvoirs entre les pays développés et en développement soient inscrits dans tout système institutionnel qui serait débattu lors des COP.

L'ambition d'agir: vers un accord général contraignant sur le climat



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

Le défi : trouver de toute urgence un accord contraignant

Les sommets successifs consacrés au changement climatique n'ont pas réussi à écarter les menaces et les dangers du changement climatique et ont paralysé les efforts visant à conclure un accord équitable, ambitieux et juridiquement contraignant à la COP21, en 2015, à Paris. Alors que le cinquième rapport d'évaluation du GIEC démontre, une fois encore, qu'il est urgent d'empêcher que le changement climatique évolue à un rythme débridé, la communauté internationale reste indécise sur les mesures ambitieuses à prendre pour contrer le phénomène.

Le changement climatique est une réalité qui se ressent déjà dans notre quotidien. Les limites de notre planète et les « points-charnières » de son écosystème sont déjà presque atteints, sous l'effet des concentrations de CO₂ dans l'atmosphère qui dépassent 350 parties par million. Les émissions mondiales continuent d'entraîner le monde vers un réchauffement de 4 °C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels.

Pourtant, alors que les menaces comme les sécheresses, les typhons et les phénomènes météorologiques extrêmes renforcés qui touchent notre planète ne cessent de s'intensifier, nous ne prenons toujours pas les mesures nécessaires pour réduire les émissions.

Il est plus que jamais nécessaire de parvenir à un accord équitable, ambitieux et juridiquement contraignant, fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Son champ d'application, sa structure et sa conception devraient respecter le budget carbone mondial consacré à l'objectif d'un réchauffement de 1,5 °C, y compris des objectifs et des mesures, dans un cadre équitable qui apporte aux pays à faible capacité une assistance financière et technologique, ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités.

Lors de la COP tenue à Varsovie (novembre 2013) et en vue de la COP qui sera organisée à Paris en décembre 2015, le Parlement devrait inciter l'Union européenne à adopter une méthode plus normative que celle fondée sur le marché et montrer l'exemple en intensifiant les efforts internes de l'Union pour réduire d'au moins 30% les gaz à effet de serre d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 1990, et établir un cadre contraignant en matière de climat et d'énergie, d'ici 2030, en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Le GUE/NGL rejettera toute proposition fondée sur nivellement par le bas, car l'évolution vers une économie à faible intensité de carbone est une étape fondamentale pour sortir de la crise actuelle et empêcher une catastrophe climatique.

Principales exigences du groupe GUE/NGL

- Tous les pays développés doivent s'engager vers un objectif à moyen terme en matière de finances publiques à hauteur de 60 milliards de dollars (USD) (2013-2015) et prévoir une feuille de route concrète pour tenir l'engagement de déboursier 100 milliards d'USD par an d'ici 2020, à l'aide de sources supplémentaires de finances publiques.
- Des engagements immédiats et importants en faveur du Fonds vert pour le climat, du Fonds d'adaptation et du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA).
- L'allocation d'au moins 50% des finances publiques en faveur de l'adaptation au changement climatique.
- Les ministres doivent décider d'une approche claire et contraignante pour conclure un accord général équitable, ambitieux et juridiquement contraignant à Paris, en 2015.



Justice climatique

La justice climatique, c'est partager équitablement le fardeau inégal imposé par le changement climatique. Les PMA et les communautés indigènes sont déjà les victimes les plus vulnérables du changement climatique, qu'il s'agisse de la santé, de la nutrition, des conditions de vie environnementales, de l'atténuation financière et des coûts de l'adaptation. Les plus touchés par le problème sont les derniers responsables des émissions de gaz à effet de serre à l'origine du problème et sont souvent exclus de la table des négociations en dépit de leur besoin d'une solution durable et démocratique aux fins du développement. Outre ces objectifs d'atténuation ambitieux, les pays développés doivent :

- mettre en place un mécanisme international pour «faire face aux dégâts causés par les effets négatifs du changement climatique afin d'aider les PMA et les communautés les plus vulnérables à surmonter les dommages croissants du changement climatique; à ce titre, une capacité d'adaptation est associée au développement social et économique pour garantir la croissance et l'éradication de la pauvreté ;
- créer un cadre en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au sein de la CCNUCC afin d'aider les pays en développement à déployer des technologies renouvelables et efficaces grâce à une assistance financière, technique et technologique adéquate et à un soutien adéquat au renforcement des capacités, sans pour autant les obliger à acquérir des brevets onéreux ;
- promouvoir des sources de financement innovantes et supplémentaires, notamment une taxe internationale sur les transactions financières et des fonds provenant de l'aviation et de la navigation internationales ;
- encourager des mesures d'incitation, fondées sur les résultats, destinées aux pays qui ne pratiquent pas la déforestation ;
- prévoir un financement transparent de la lutte contre le changement climatique en tant que facteur clé, une nouvelle contribution supplémentaire qui s'ajoutera aux budgets existants de l'aide publique au développement (APD), consacrant au moins 50% des finances publiques aux mesures d'adaptation.